



Solidaires Finances Publiques **VAL-DE-MARNE**

Local syndical- Hôtel des Finances
1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95
solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Déclaration liminaire à la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) de liste d'aptitude de C en B du 25 novembre 2015

Madame la présidente déléguée de la CAPL,

Nous avons décidé de boycotter la première convocation de cette CAP en raison du contexte particulièrement préoccupant pour les finances publiques et ses agents.

Ainsi que nous l'avons dit lors du comité technique de réseau du 28 septembre dernier et rappelé aux Ministres lors du comité technique ministériel du 13 octobre dernier, celui-ci est marqué par :

- Un mouvement inédit de restructurations au sein de l'État et en particulier de la DGFIP, illustré notamment par la mise en œuvre de la démarche stratégique, la réforme territoriale et la revue des missions ou encore, plus largement, par les mutations que connaissent les missions ;
- L'annonce de la mise en œuvre de la retenue à la source, un danger pour de nombreuses missions de la DGFIP et une source de complexité pour les contribuables et les agents ;
- La loi de finances pour 2016 qui prévoit, une fois de plus, une vague de suppressions d'emplois et une baisse du budget de la DGFIP, alors que celle-ci est essentielle à la société et que tout justifierait un renforcement de ses moyens humains et budgétaires. Fait inédit, ce budget prévoit également une baisse importante des crédits alloués à l'action sociale ;
- Une remise en cause des droits et garanties des agents : celle-ci est d'ores et déjà impulsée par la volonté de la direction générale de changer certaines règles de gestion, par les évolutions portées au niveau de la fonction publique ou encore par les déclarations gouvernementales sur le temps de travail et sur l'avenir du statut général des fonctionnaires ;
- Une évolution globale des missions, du management et du climat interne.

Rarement, voire jamais, le fossé n'a été aussi grand entre l'évolution des missions et celui des moyens.

Rarement, voire jamais, le malaise n'a été aussi important dans les services et entre les agents de toutes catégories.

Rarement, voire jamais, les conditions de vie au travail et l'exercice des missions n'auront été à ce point dégradés.

Les organisations syndicales ont demandé audience aux Ministres pour dénoncer les mesures qui pèsent sur les agents et les missions de la DGFIP, exiger la satisfaction des revendications contenues dans la plate forme intersyndicale et leur demander de prendre certaines mesures d'urgence :

- Le retrait des propositions de la Direction générale en matière de règles de gestion présentées lors du groupe de travail du 21 septembre dernier ;
- Une orientation claire en matière de conditions de travail passant notamment, en termes de méthode, par le respect scrupuleux des prérogatives des comités techniques et des CHSCT ;
- Une véritable transparence, au plan national et local, sur les restructurations actées ;
- Une mesure indemnitaire passant, dans un premier temps, par l'utilisation du budget précédemment consacré à la prime d'intéressement collectif afin de revaloriser les régimes indemnitaires des agents de catégorie A, B et C.

Concernant cette CAP locale de liste d'aptitude, **Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne**, qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Solidaires Finances Publiques revendique la juste reconnaissance du haut niveau de technicité des agents par des plans de qualifications ambitieux devant être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude constitue un des vecteurs important de cette promotion interne, ce mode de sélection étant une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous !

Ainsi, tous les agents remplissant les conditions statutaires devraient être automatiquement promus.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents précédemment classés et non promus, ainsi que des explications sur ceux d'ores et déjà retenus comme excellents, tout en déplorant la présélection du Directeur et sa diffusion, ce qui nuit au caractère paritaire de cette commission.

Un tout dernier mot pour remercier nos collègues des ressources humaines pour l'ensemble des travaux liés à la préparation de cette CAPL.